



**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 MARS 2024 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, SULPICE Pierre, VERRON Frédéric et VIGNE Cédric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, DANTIN Jean-Jacques, GUILBERT Laure, LAMIRAL Stéphane et MOIROUD François

Pouvoirs :

Mme BOLLIET Claudine à M. PADERNOZ René

Mme CHALBOS Stéphanie à Mme GANDY Sandrine

M. DANTIN Jean-Jacques à M. PERRIAND Eric

Mme GUILBERT Laure à Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

M. MOIROUD François à M. MILLION-BRODAZ Patrick

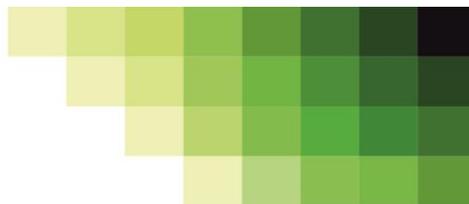
Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Vote des CA, du compte de gestion et des affectations
- ❖ Réflexion sur le portage communautaire du restaurant « le Relais des Aigles »
- ❖ Construction de la brigade de gendarmerie : avenant de la mission OPC
- ❖ Renouvellement programme réhabilitation installation assainissement
- ❖ Convention de mandat Rézo Lire
- ❖ Demandes de subventions
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 février est approuvé à l'unanimité.



❖ Vote des CA et des affectations de résultat

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget général, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget général, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 537 351,25	5 054 187,07
Section d'investissement	1 898 936,27	661 987,83

Solde d'exécution 2023	
	+ 516 835,82
- 1 236 948,44	

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		1 035 711,22
Report section d'investissement		835 791,97

Solde d'exécution avec report 2022	
	+ 1 552 547,04
- 401 156,47	

Restes à réaliser	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	/	/
Report section d'investissement	809 222,94	849 684

Solde d'exécution avec RAR	
	+ 1 552 547,04
- 360 695,41	

TOTAL CUMULE (résultat + report + RAR)	7 245 510,46	8 437 362,09
---	--------------	--------------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 360 695,41 €
- Report en fonctionnement → 1 191 851,63 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Eau, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Eau, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 203 920,33	1 370 879,14
Section d'investissement	803 575,45	813 014,42

Solde d'exécution 2023	
	+ 166 958,81
	+ 9 438,97

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		17 000
Report section d'investissement		214 523,90

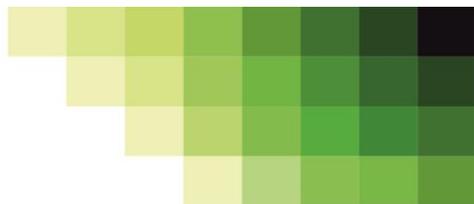
Solde d'exécution avec report 2022	
	+ 183 958,81
	+ 223 962,87

Reste à réaliser	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	/	/
Report section d'investissement	50 350	23 764

Solde d'exécution avec RAR	
	+ 183 958,81
	+ 197 376,87

TOTAL CUMULE (résultat + report + RAR)	2 057 845,78	2 439 181,46
---	--------------	--------------

- Affectation en R 1068 et R 1064
(couverture de l'investissement) → 136 958,81 €
- Report en exploitation → 47 000 €



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget SPANC, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget SPANC, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	84 100,61	82 858,92
Section d'investissement	18 000	20 037,85

Solde d'exécution 2023	
- 1 241,69	
	+ 2 037,85

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		1 241,69
Report section d'investissement		13 886,35

Solde d'exécution avec report 2022	
	0
	+ 15 924,20

TOTAL CUMULE (résultat + report)	102 100,61	118 024,81
-------------------------------------	------------	------------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 0 €
- Report en exploitation → 0 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Déchets, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Déchets, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	829 178,58	924 545,74
Section d'investissement	50 000	60 209,71

Solde d'exécution 2023	
	+ 95 367,16
	+ 10 209,71

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		173 296,80
Report section d'investissement	11 944,78	

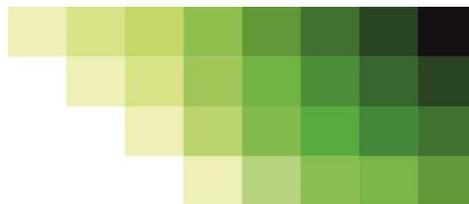
Solde d'exécution avec report 2022	
	+ 268 663,96
- 1 735,07	

Reste à réaliser	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		
Report section d'investissement		

Solde d'exécution avec RAR	
	+ 268 663,96
- 1 735,07	

TOTAL CUMULE (résultat + report)	891 123,36	1 158 052,25
-------------------------------------	------------	--------------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 1 735,07 €
- Report en exploitation → 266 928,89 €



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Belvédère, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Belvédère, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	19 604,22	21 819,77
Section d'investissement	4 164,86	8 476,70

Solde d'exécution 2023	
	+ 2 215,55
	+ 4 311,84

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		8 062,18
Report section d'investissement		18 917,47

Solde d'exécution avec report 2022	
	+ 10 277,73
	+ 23 229,31

TOTAL CUMULE (résultat + report)	23 769,08	57 276,12
-------------------------------------	-----------	-----------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 0 €
- Report en fonctionnement → 10 277,73 €

Il est rappelé que ce budget a été clôturé par délibération, et que l'affectation des résultats sera agrégée au budget principal.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Base de loisirs, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Base de loisirs, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	47 873,98	226 830,18
Section d'investissement	16 551,58	40 787,17

Solde d'exécution 2023	
	+ 178 956,20
	+ 24 235,59

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		13 679,17
Report section d'investissement	19 171,11	

Solde d'exécution avec report 2022	
	192 635,37
	5 064,48

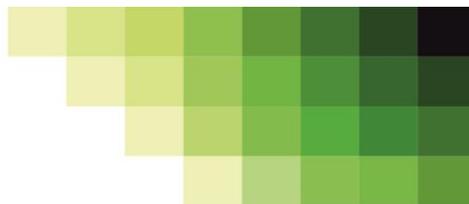
TOTAL CUMULE (résultat + report)	83 596,67	281 296,52
-------------------------------------	-----------	------------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 0 €
- Report en exploitation → - 20 631,53 €

Intégration au BP
de l'activité « camping »



Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 967,21 €
Report en exploitation → 212 299,69 €



Il est rappelé que ce budget a été scindé en deux selon l'activité « Camping », dont l'affectation sera agrégée au budget principal, et l'activité « Plage », dont l'affectation restera intégrée au budget base de loisirs.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Camping du Flon, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Camping du Flon, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	5 048,57	5 048,57
Section d'investissement	39	3 691,79

Solde d'exécution 2023	
	0
	3 652,79

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		0
Report section d'investissement	4 537,48	

Solde d'exécution avec report 2022	
	0
- 884,69	

TOTAL CUMULE (résultat + report)	9 625,05	8 740,36
-------------------------------------	----------	----------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → 0 €
- Report en exploitation → 0 €
- Déficit investissement reporté → 884,69 €

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget Transport, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget Transport, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	507 874,31	516 976,80
Section d'investissement	/	/

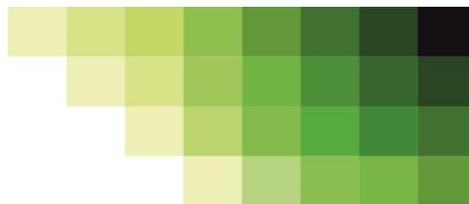
Solde d'exécution 2023	
	9 102,49
/	/

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section d'exploitation		9 298,10
Report section d'investissement	/	/

Solde d'exécution avec report 2022	
	18 400,59
/	/

TOTAL CUMULE (résultat + report)	507 874,31	516 976,80
-------------------------------------	------------	------------

- Affectation en R 1068
(couverture de l'investissement) → /
- Report en exploitation → 18 400,59 €



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité (le Président s'étant retiré du vote), le compte administratif du budget ZAE, ainsi que l'affectation des résultats 2023 en 2024 pour le budget ZAE, tel que présenté ci-dessous :

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	111 961,99	247 600,30
Section d'investissement	224 600,32	112 638,43

Solde d'exécution 2023	
	135 638,31
- 111 961,89	

Report de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES
Report section de fonctionnement		0
Report section d'investissement	112 850	

Solde d'exécution avec report 2022	
	135 638,31
- 224 811,89	

TOTAL CUMULE (résultat + report)	449 412,31	360 238,73
-------------------------------------	------------	------------

■ **Affectation en R 1068**
(couverture de l'investissement) → /

■ **Report en fonctionnement → 135 638,31 €**

Déficit investissement reporté → 224 811,89 €

❖ Approbation des comptes de gestion 2023

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2023 du Budget général et des budgets annexes.

❖ Réflexion sur le portage communautaire du restaurant « le Relais des Aigles »

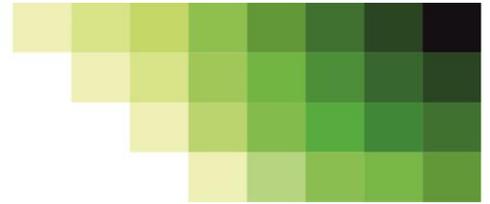
M. le Président souhaite relancer la réflexion sur l'avenir du restaurant « le Relais des Aigles », situé au belvédère du Mont du Chat, qui fait actuellement l'objet d'un bail commercial.

Afin de connaître la valeur vénale de ce local, deux expertises avaient d'ailleurs été réalisées en 2021 selon deux méthodes d'évaluation : par comparaison et par rendement. Les conclusions rendues à l'époque estimaient ce bien entre 170 000 € et 290 000 € selon la méthode utilisée.

M. le Président estime que ce type de commerce engrange de l'argent et répond davantage à une dynamique privée. Il souligne par ailleurs que l'âge du bâtiment, ainsi que sa situation au sommet du Mont du Chat, nécessiteront dans les années futures des travaux de mise en conformité, travaux que la collectivité aura du mal à financer.

Mme Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE demande si le gestionnaire actuel serait favorable à un achat du restaurant ?

Il est répondu que le gestionnaire avait fait part en 2021 de son intérêt pour l'acquisition de ce commerce.



M. ETAIX Jean-Marc demande à combien se sont élevés les coûts d'entretien et de travaux du restaurant sur ces dernières années ?

Il est répondu que les dépenses sont variables d'une année sur l'autre, tant en fonctionnement qu'en investissement. Pour information, le budget Belvédère présente des résultats allant selon les années de 9 000 € de déficit à 5 000 € d'excédent en fonctionnement, et de 15 000 € de déficit à 2 900 € d'excédent en investissement.

A la majorité du Conseil, le principe d'une vente est validé. Toutefois, il est proposé de solliciter au préalable l'avis des domaines et de réactualiser l'expertise réalisée en 2021 afin d'avoir une idée plus juste de la valeur vénale du restaurant. Le Conseil communautaire prendra ensuite une décision sur la vente effective de ce bien.

❖ Construction de la brigade de gendarmerie : avenant de la mission OPC

M. le Président propose de reporter cette question à un prochain Conseil, les éléments financiers de l'avenant faisant encore l'objet de discussions.

❖ Renouvellement programme réhabilitation installation assainissement

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de l'eau et la sécurisation des populations, le Département de la Savoie a mis en place un appel à projets annuel dont un de ses volets d'intervention est celui de la performance.

Dans ce volet, le Département a décidé d'inclure la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour les installations « points noirs » afin de garder la dynamique de la filière ANC en alternative à l'assainissement collectif.

Une aide forfaitaire de 2 000 € est proposée aux propriétaires souhaitant réhabiliter une installation de ce type.

Mme Laurence BOIRON rappelle que 10 propriétaires, basés sur 6 communes du territoire, se sont manifestés cette année pour réhabiliter leur installation, et bénéficier de la subvention départementale.

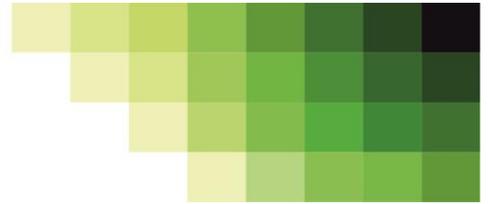
Elle précise également que seule la police des Maires peut contraindre les propriétaires à réhabiliter les installations qui ne sont plus aux normes.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le renouvellement du programme de réhabilitation des installations d'assainissement

❖ Convention de mandat Rézo Lire

Mme Virginie GIROD rappelle qu'une première convention Rézo Lire a été signée le 7 novembre 2018 par 12 communes, 1 SIVU et les 3 communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard.

Arrivant à son terme, une nouvelle convention est à signer pour maintenir la dynamique lecture publique du territoire, ainsi que l'engagement de l'ensemble des acteurs au sein du Rezo Lire.



Cette nouvelle convention, d'une validité de 5 ans, définit les engagements de chacun des membres.
Mme GIROD ajoute que les communes de Jongieux et de St-Jean de Chevelu ont rejoint cette année le Rézo Lire.

Elle précise par ailleurs que la participation de la CCY s'élèverait désormais à 3 000 €/an, et que celle des communes adhérentes à hauteur de 1,5 €/hab.

M. le Président souligne l'intérêt de cette démarche qui a permis de moderniser les bibliothèques du territoire tout en engageant une dynamique de lecture auprès des jeunes et des moins jeunes.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la convention de mandat Rézo Lire.

❖ Demandes de subventions

M. le Président informe le Conseil de 4 demandes de subventions auprès de la communauté de communes, demandes sur lesquelles il convient de donner une réponse :

- Le comice agricole prévu cet été à Novalaise, organisé par la Maison des Agriculteurs ;
- Le Salon des Métiers Industriels de l'Entreprise, organisé par l'association Bugey développement ;
- Les Amis de la Dent du Chat ;
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Yenne

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- 500 € pour le comice agricole ;
- 1 000 € pour le Salon des Métiers Industriels de l'Entreprise ;
- 300 € pour les Amis de la Dent du Chat ;
- 1 500 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Yenne

❖ Questions diverses

- ADMR

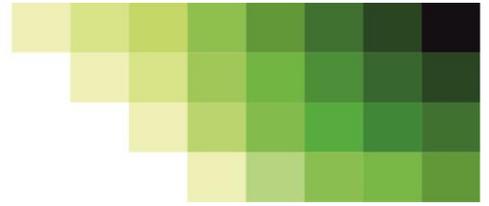
M. Christian GARIOUD fait part de sa surprise concernant la demande d'augmentation de la participation des communes à l'ADMR, passant de 1 €/hab à 1,5 €/hab.

Après sa rencontre avec la Présidente de l'ADMR, M. le Président précise en effet que cette augmentation fait suite à la demande de l'association d'acquiescer en LDD plusieurs véhicules pour ses agents, pour un coût proche de 37 200 € par an. Selon l'ADMR, les difficultés de recrutement sont liées entre autres aux contraintes de déplacement des employés avec leur propre véhicule.

M. Eric PERRIAND souligne qu'à Belley, trois associations d'aide à la personne équipent leur personnel avec des véhicules. Il est donc difficile pour l'ADMR de rivaliser.



Communauté de communes
de Yenne



M. le Président estime toutefois plus pertinent de réfléchir à une légère augmentation du remboursement des frais kilométriques, plutôt que d'acquérir des véhicules dont on mesure mal les coûts d'entretien et de maintenance.

- Demande d'intégration de Chanaz au sein de la CCY

M. Julien BLANCHIN demande où en est la réflexion autour de l'intégration de Chanaz au sein de l'intercommunalité ?

M. le Président répond qu'aucun élément nouveau n'est parvenu à la communauté de communes, depuis la dernière rencontre avec M. le Maire.

Séance levée à 22H15

Fait à Yenne, le 14 mars 2024

Le Président,
G. DUMOLLARD